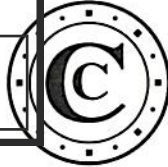


AR Prefecture

006-210600599-2022
Reçu le 14/11/2022

Chambre régionale
des comptes

Provence-Alpes-Côte d'Azur



Marseille, le 12 OCT. 2022

**LA VICE-PRESIDENTE
PRESIDENTE PAR INTERIM**

Dossier suivi par : Bérénice FATELA, greffière
04 91 76 72 65
pacagrefe@crtc.ccomptes.fr

Réf. : GREFFE/BF/CE/n° 1485

Contrôle n° 2020-0086

Objet : observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la métropole Nice Côte d'Azur

P.J. : 1 rapport d'observations définitives

*Envoi dématérialisé avec accusé de réception
(Article R. 241-9 du code des juridictions financières)*

à

**Mesdames et Messieurs
les maires des communes membres
de la métropole Nice Côte d'Azur**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, copie du rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la métropole Nice Côte d'Azur (prévention et gestion des déchets) pour les exercices 2015 et suivants, en application des dispositions des articles L. 243-8 du code des juridictions financières.

Ce rapport a été adressé par la chambre régionale des comptes au président de la métropole Nice Côte d'Azur, qui l'a présenté à l'organe délibérant. Dès lors, la chambre est amenée à l'adresser aux maires de toutes les communes membres de cet établissement public.

Il vous appartient de soumettre le présent rapport à votre prochain conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Catherine COLLARDEY